



Annexe III

ADEME

Date initiale de signature de l'annexe :
Dernière date de mise à jour : 20/12/2019

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire du PETER du Pays de la Déodatie et de la charte partenariale signés le 30 janvier 2020, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 3 du CTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement¹ à un ensemble d'actions référencé ci-après.



I – Le signataire

Nom et Prénom : Arnaud LEROY
Fonction dans l'organisme : Président de l'ADEME
Contact email :
Contact téléphonique :

¹ En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme



II – Présentation de l'établissement

<p>Présentation générale</p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanentes des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la coconstruction et qui tient compte de la diversité des territoires.</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>



III – Description générale des moyens apportés par l’opérateur au titre du CTE²

L’ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l’élaboration des CTE en mobilisant la capacité d’expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d’aides qui s’articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d’objectifs.

Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l’ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d’attribution y afférentes, notamment en termes d’instruction et de comitologie.

IV – Contribution financière aux actions du CTE³

Montant prévisionnel (€ HT)		2019	2020	2021	2022	2023	Contribution totale	Pourcentage du montant total de l’action
Numéro de l’action	Intitulé de l’action							
Action n°1.1	Etude de vulnérabilité du territoire au changement climatique		21 000 €				21 000 €	70%
Action n°1.2	Animation du CTE		44 000 €	44 000 €	44 000 €		132 000 €	68%
TOTAL			65 000 €	44 000 €	44 000 €		153 000 €	

² Il s’agit de décrire sommairement les différents dispositifs de l’établissement (financiers, humains, techniques, administratifs...) qu’il se propose globalement de mobiliser en appui du CTE.

³

Préciser si la contribution financière projetée est prévisionnelle (sous réserve alors de la sollicitation officielle de l’établissement par le maître d’ouvrage/pilote de l’action et de la validation en retour de l’instance décisionnelle interne dédiée) ou si elle est ferme (donc validée officiellement par l’établissement).



V – Autres contributions

Les relais et réseaux du dispositif Climaxion pourront être mobilisés pour appuyer les actions du territoire.

VI – Observations complémentaires et facteurs initiaux de réussites

- Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle de l'ADEME de la part du maître d'ouvrage de l'action.
- En complément des fiches actions ou projets annexées au CTE, l'ADEME examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.

A xx,	
-------	--